



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2021-10-26**

**COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2021**

**ACQUISITION AMIABLE D'UN TERRAIN A SAINT MAGNE DE CASTILLON**  
**COMPLEMENT D'INFORMATIONS**

L'an deux mil vingt et un, le treize octobre à 18H, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Communautaire de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

**Date de la convocation :** 06 octobre 2021

**Délégués en exercice :** 39

**Délégués présents :** 30

**Pouvoirs :** 1

**Secrétaire de séance :** Bruno MARTY

**Présents :** Pierre-Olivier HOFER, EXFILO, Vincent LAFITTE, conseiller décideurs locaux de la DRFIP, Bernis Hunald, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Elisabeth ROBERT, Sabine OESTEREICH, assistante de direction.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** ANGELY Jacques, FAURE Charles, DUCOUSSO Jean-Claude

**/ Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** CAZADE Pascal, BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** ALFONSO CHARIOL Agnès, GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOUTY Gilbert, LAPEROUSSAZ Patrick, REY Jean-Louis, / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOUDENS David, GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande (pouvoir de ROBERT Pierre), MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan, CELESTE Patricia / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis, ROCHEREAU Chantal.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Communauté de communes du Pays Foyen :** ROBERT Pierre (pouvoir à LACHAIZE Yolande)

**Absents excusés :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** BREILLAT Jacques, CESAR Gérard, LAVIGNAC Marie-Claude, POIVERT Liliane, THIBEAU Daniel, / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** LAMARCHE Alexandre.



**ACQUISITION AMIABLE D'UN TERRAIN A SAINT MAGNE DE CASTILLON**  
**COMPLEMENT D'INFORMATIONS**

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux personnes publiques d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de mise en conformité et de réaménagement sur la déchèterie de Saint Magne de Castillon

Considérant la nécessité d'acquérir une parcelle complémentaire attenante, au vu de la réalisation de ces travaux,

M. le Président expose au Comité Syndical qu'une parcelle de terrain contiguë à la déchèterie actuelle est à vendre.

La superficie de la parcelle est la suivante :

Section	N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance
D	1086	Cazeaux	29ca
D	1087	Cazeaux	17 a 62ca
D	1091	Cazeaux	01 a 71 ca
		Contenance totale	19 a 62 ca

Elle est vendue au prix de quarante neuf mille euros (49 000€).

L'USTOM s'engage à prendre en charge l'étude géotechnique et les éventuels frais notariés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. Le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles.
- **AUTORISE** M. Le Président à signer un sous-seing pour l'achat de ces parcelles d'un montant de 49 000€ ainsi que tous les documents afférents à cette acquisition et l'acte authentique d'achat qui en découle.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

Le Président 

Christian MALANDIT 